

# Règlement intérieur du Club Athlétique Lizéen Judo, Jujitsu-self défense et Taïso

mis à jour le 31/08/2018

## Préambule

Le présent règlement a pour objectif d'exposer les règles de vie au sein du CAL Judo. Ce règlement est en accord avec le règlement intérieur de la Fédération Française de Judo (FFJDA). Ce règlement est mis à jour et validé en début de saison sportive par le Comité Directeur. Il s'applique à tous, aux membres, comme aux représentants légaux des enfants. Le judo véhicule des valeurs fondamentales indissociables les unes des autres. Le respect du code moral du judo en est la condition première (Cf pièce-jointe ou sur le site [www.ffjudo.com](http://www.ffjudo.com) ). Le Comité Directeur est composé de bénévoles qui assurent le fonctionnement du club. Le respect du règlement intérieur permet de garantir le bon déroulement des cours assurés par nos enseignants qualifiés et par les assistants bénévoles. La Direction sportive est assurée par M.Jérémy Gurhem, Diplômé d'Etat 3e DAN Judo-Jujitsu.

## 1 – Dispositions pour toute inscription au CAL JUDO

### 1.1 Inscription

Pour toute demande d'inscription et pour devenir membre du CAL JUDO il faut :

- Remplir les formulaires de renseignements et de licence FFJDA,
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du judo et/ou des disciplines associées pour l'année sportive en cours, et à partir de Benjamin disposer d'un passeport FFJDA.
- être à jour de ses cotisations (engagement sur l'année obligatoire).
- Signer le règlement intérieur.

La qualité de membre se perd si une de ces conditions n'est pas remplie ou suite à une décision disciplinaire.

### 1.2 Licence

Tout adhérent est licencié et assuré pour l'année sportive auprès de la Fédération Française de Judo (FFJDA) pour les cours et les compétitions liées à nos disciplines. Le montant de la licence est fixé annuellement par la fédération. Le CAL JUDO souscrit l'assurance FFJDA pour chaque membre.

### 1.3 Cotisation

L'inscription au CAL Judo est annuelle et due pour la saison sportive complète quel que soit le mode de paiement. Les tarifs sont disponibles au dojo, sur notre site internet [www.caljudolizy.com](http://www.caljudolizy.com) et sur demande par email à [cal.judo.lizy@gmail.com](mailto:cal.judo.lizy@gmail.com) Le non paiement dans les délais réglementaires des cotisations peut entraîner de facto la suspension temporaire ou l'exclusion définitive de l'adhérent. Aucun remboursement ne sera accordé, sauf exception. Les exceptions seront généralement médicales et sont à l'appréciation du bureau.

## 2 – Absence aux cours

L'inscription étant annuelle, l'absence aux cours ne dispense pas du paiement de la cotisation. En cas d'absence, il est de bon usage de prévenir le professeur ou le président : [cal.judo.lizy@gmail.com](mailto:cal.judo.lizy@gmail.com)

## 3 - Responsabilité des parents

Les parents sont responsables de leurs enfants :

- jusqu'à l'arrivée du professeur ou d'un responsable désigné par le club,
- dans les couloirs et vestiaires du dojo (prise en charge du club uniquement dans le dojo),
- après la fin du cours.

## 4 – Ponctualité

Les pratiquants arrivent à l'heure et ne peuvent quitter le cours sans l'autorisation du professeur. Les parents ou les représentants légaux des enfants récupèrent les jeunes pratiquants à la fin du cours, dans le dojo et à l'étage du dojo de Lizy.

## 5 – Tenue et accès au tatami

Le pratiquant accède au dojo en judogi (kimono), à moins d'une autorisation temporaire du professeur. Les filles portent un T-shirt blanc sous la veste.

Le pratiquant doit être en parfait état de propreté : pieds et mains propres, ongles courts, cheveux longs attachés par un élastique (barrettes interdites) et kimono propre.

Le pratiquant doit impérativement apporter une gourde d'eau et des claquettes ou tongs.

Tous les bijoux sont interdits sur les tatamis (montres, bracelets, boucles d'oreilles, piercings, bagues). Le pratiquant doit se déplacer dans le dojo ou ses abords immédiats en claquettes.

## 6 – Comportement

Le respect des personnes et du matériel est exigé. L'attitude du pratiquant pendant l'entraînement reflète son respect envers le professeur et ses partenaires. Le respect du Code Moral du Judo est le socle commun de tous les pratiquants. Aucun manquement ne sera toléré.

Toute personne ayant une mauvaise conduite ou des propos incorrects lors des entraînements, des déplacements ou des compétitions pourra être exclue temporairement ou définitivement.

Un strict silence est respecté pendant le cours. Les parents patientent à l'extérieur et s'ils sont exceptionnellement présents, les parents s'engagent à ne pas intervenir pendant les cours.

## 7 – Sécurité

L'accès aux tatamis est interdit aux non licenciés. Nous demandons de ne pas laisser les jeunes enfants se déplacer seuls jusqu'au dojo. Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur ou d'un responsable avant le début du cours. Les jeux sur le tatami sont interdits sans autorisation.

En cas d'accident, les parents seront prévenus ainsi qu'un membre du bureau. Le parent doit déclarer tout accident (entraînement ou compétition) dans les 72h, auprès de l'assureur de la FFJDA, via le site Internet [www.ffjudo.com](http://www.ffjudo.com). Il peut prendre conseil auprès du professeur ou d'un membre du bureau. L'accès du dojo de Lizy étant limité à 37 personnes, les judokas se changent dans le vestiaire, puis montent au dojo. Les parents patientent en dehors du dojo, au niveau du vestiaire. La présence des parents dans le dojo est tolérée exclusivement pendant le cours « baby judo » (4 ans) du 1<sup>er</sup> trimestre. Une fois par mois les parents peuvent assister au cours. Il faut le demander préalablement au professeur ou au bureau qui l'enregistrera. Le parent accède au dojo de Lizy 10 minutes avant la fin du cours pour obtenir les informations données par les responsables et récupère l'enfant au dojo.

## 8 – Vie associative et sportive

### 8.1 Vie associative

Le Comité directeur est composé de bénévoles (membres élus) qui assurent le fonctionnement du club. Aussi, il est demandé ponctuellement de l'aide aux membres et aux parents lors des événements organisés par le CAL Judo. Il est dans l'intérêt général de participer (animation ou installation par exemple) afin que les enfants puissent bénéficier de ces temps forts dans la vie du club. Nous organisons dans la mesure du possible plusieurs tournois par saison (Crouy s/Ourcq, Lizy s/Ourcq + Trophée technique suivi de la Remise des grades). Les lotos et les buvettes organisés pendant nos manifestations permettent d'acheter du matériel pédagogique ou de participer financièrement à certains événements.

### 8.2 Vie sportive

La direction sportive est confiée au Directeur technique, Jérémy Gurhem, diplômé d'Etat, 3<sup>e</sup> DAN de Judo-Jujitsu. L'organisation de l'enseignement est de la responsabilité du Directeur technique. Certains cours peuvent être délégués à des judokas en ayant les compétences.

Les grades, la présentation aux examens et la participation aux tournois, sont soumis à l'approbation du Directeur technique et/ou celle du Président.

Lors des tournois les judokas représentent le CAL Judo. Une conduite irréprochable des participants et de leurs accompagnants (parents ou amis) est exigée. Dans la mesure du possible, un judoka bénévole, désignée par le Professeur ou le Président, représente le club pour coacher les enfants.

Les cours sont assurés pendant toute la saison sportive de septembre à juin, selon le calendrier proposé par le CAL Judo. Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires et s'arrêtent le jeudi précédant les vacances (à partir du samedi précédant les vacances). Il n'y a pas cours les jours fériés. Des stages facultatifs, payant, peuvent être proposés.

Date : « Je m'engage à respecter le code Moral du judo »  
Nom du licencié :

Mention « Lu et approuvé », suivie de la signature du membre ou du représentant légal :

Pour le CAL JUDO & AIKIDO  
Le Président  
Frédéric LAVAUD

